



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 4 octobre 2018, auditoire 415, Amphimax, Dorigny

Présidence : Mme Céline Rozenblat (*jusqu'à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle président·e*)

Secrétariat : M. Marc de Perrot, Secrétaire général (*jusqu'à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle secrétaire*)

Direction : Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. Benoît Frund, Vice-recteur
Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général

Doyens : M. Jean-Philippe Bonardi, HEC
M. Dave Lüthi, Lettres
M. Jean-Philippe Leresche, SSP
M. Laurent Moreillon, FDCA
M. Jean-Daniel Tissot, FBM
M. Frédéric Herman, FGSE

Excusé·e·s : M. François Bussy, Vice-recteur
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
M. David Hamidovic, Doyen FTSR

Membres présent·e·s :

M. Olivier Bauer, Mme Léonore Vuissoz, Mme Bettina Hummer, M. Franco Taroni, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, M. François Rosset, Mme Valentine Robert, M. Samuel Goy, M. Lucas Klotz, Mme Daniela Jopp, M. Marc Perrenoud, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Gabriel Delabays, M. Thierry Mathieu, Mme Séverine Arnold, M. Rafael Lalive, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, Mme Lisa Faessler, M. Fidel Petros, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Valentin Longchamp, M. Niklaus Schaefer, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Dominik Banto, M. Olivier Bützberger, Mme Sarah Augsburg, M. Daniel Rod

Excusé·e·s :

M. Matthieu Pellet, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Christine Mohr, M. Alain Schatt, M. Piergiorgio Tozzi

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue



2. Formalités (*Présidente sortante*)
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du PV du 17 mai 2018
3. Communication de la Direction
4. Communication du Bureau sortant (*Présidente sortante*)
5. Election du Bureau du Conseil
(*Présidente sortante pour la présidence, nouveau Président ou nouvelle Présidente pour la suite*)
 - Présidence, vice-présidence, secrétariat
 - Autres membres du Bureau (un à trois membres supplémentaires)
6. Postulats (*Président·e élu·e*)
 - 6.1. Postulat «Accès aux bâtiments»
 - 6.2. Postulat «Pour une meilleure valorisation de l'apprentissage à l'UNIL»
 - 6.3. Postulat «Pour un meilleur timing dans la facturation des frais de fin de thèse»
7. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue (*Présidente sortante*)

La présidente ouvre la séance à 16h15 et souhaite la bienvenue à chacun. Elle remercie la présence des membres du Conseil et la présence de la Rectrice, des Vice-recteurs et du Secrétaire général.

2. Formalités (*Présidente sortante*)

Sont présents : 34 membres. La majorité absolue est à 18 voix.

Présidence de séance : Mme Céline Rozenblat (jusqu'au point 5 de l'ordre du jour, Election du Président.

Secrétaire de séance : M. Marc de Perrot (jusqu'au point 5 de l'ordre du jour, Election du Bureau du Conseil)

- Désignation des scrutateurs
Les scrutateurs sont Mme Lisa Faessler et M. Olivier Bauer
- Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté.
- Adoption du PV du 17 mai 2018
Le procès verbal est adopté.

3. Communications de la Direction

M. Frund annonce la création d'un centre interdisciplinaire de la Durabilité conformément à l'Objectif 3.1. du Plan d'intentions de la Direction, avec pour mission de valoriser / visibiliser les activités de recherche et d'enseignement au sein de l'UNIL ayant trait à la durabilité ainsi que de développer des activités de recherche action ou autres actions en lien avec la société, ayant trait à la durabilité. Le centre sera placé sous la responsabilité de 7 personnes, enseignants ou chercheurs de l'UNIL, avec un mandat de la Direction d'une durée de deux ans pour

assurer son suivi scientifique. Mme Nelly Niwa, cheffe du projet Volteface de 2013 à 2017, sera la directrice du centre. Le projet Volteface dans sa seconde phase sera repris dans le centre.

Mme Hernandez annonce que le projet de plan stratégique pour l'UNIL du Conseil d'Etat vient d'être préavisé positivement par la Commission du Grand Conseil. On peut donc attendre qu'il soit adopté sous peu par le Grand Conseil.

Mme Hernandez annonce que le budget 2019 a été adopté par le Conseil d'Etat, avec pour l'UNIL une légère hausse, qui permettra à celle-ci d'assumer les augmentations liées aux conditions salariales. Le budget permettra de maintenir les engagements pris en début d'année, ce qui est une excellente nouvelle alors que des restrictions sont annoncées à l'échelle cantonale.

Réponse de la Direction au postulat «Pour une valorisation symbolique et pratique des enseignants à l'Université de Lausanne»

M. Pasquier présente succinctement le contenu de la réponse soumise sous forme écrite figurant en annexe à l'OJ de la séance.

M. Rod demande si l'attribution d'une adresse @unil.ch au-delà de la durée du contrat de travail est du ressort de l'UNIL et le cas échéant s'il est envisageable d'apporter des modifications à la pratique actuelle de suppression six mois après l'interruption des rapports contractuels de travail. Il souhaiterait par exemple qu'une personne retraitée restant engagée dans une activité associative liée à l'UNIL puisse continuer de bénéficier d'un contact email.

M. Pasquier explique que la réponse apportée ce jour est focalisée sur la demande précise formulée dans le postulat et ne vise donc pas à répondre à un cas de ce type. Il relève que de manière plus large, la pratique consistant à donner un accès email institutionnel à d'anciens collaborateurs six mois après l'expiration de leur contrat va largement au-delà de la norme. Ceci aussi pour se prémunir contre le risque que des personnes s'attribuent indûment par ce biais une appartenance à l'institution qui n'est plus la réalité. Ainsi les Alumni de l'UNIL n'ont pas une adresse @unil.ch mais @alumni.unil.ch pour clairement faire état de leur statut d'anciens.

Le Conseil accepte à l'unanimité la réponse de la Direction au postulat.

4. Communications du Bureau sortant (Présidente sortante)

La Présidente sortante rappelle que le Bureau du Conseil a envoyé un document présentant la composition actuelle du Conseil : elle souhaite la bienvenue aux sept nouveaux membres. 4 sièges sont encore en cours d'être pourvus au sein de la FBM et de la FDCA.

La Présidente a publié sur le site web du Conseil un bilan des activités de l'année écoulée ainsi qu'un calendrier pour les activités de l'année à venir.

Elle remercie nommément tous les membres du Bureau qui l'ont secondée au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les présidents et membres des Commissions du Conseil.

La Rectrice adresse ses remerciements à la Présidente sortante pour son travail au cours de l'année écoulée. Le Conseil procède par applaudissements.

5. Election du Bureau du Conseil

(Présidente sortante pour la présidence, nouveau Président ou nouvelle Présidente pour la suite)

• **Présidence**

Candidat unique : M. Guillaume Pirot (corps intermédiaire, Faculté des géosciences et de l'environnement)

Le candidat présente ses motivations à l'assemblée.

La Présidente sortante soumet l'élection du candidat au vote à bulletin secret : il est demandé aux membres d'indiquer sur le bulletin le nom du candidat s'ils l'agrément.

34 bulletins bleus sont délivrés

34 bulletins bleus sont rentrés

Décompte des voix :

4 votes blancs

30 votes en faveur de M. Guillaume Pirot

M. Guillaume Pirot est élu Président du Conseil.

La présidence de séance est reprise par M. Guillaume Pirot.

• **Vice-présidence**

Candidat unique : M. Samuel Goy (étudiant de la Faculté des lettres)

Le candidat présente ses motivations à l'assemblée.

Le vote est effectué à bulletin secret. Il est demandé aux membres du Conseil d'inscrire sur le bulletin le nom de M. Goy s'ils l'agrément.

34 bulletins verts sont délivrés

34 bulletins verts sont rentrés

Décompte des voix :

8 votes blancs

26 votes en faveur de M. Samuel Goy

M. Samuel Goy est élu Vice-président du Conseil.

• **Secrétariat**

Candidat unique : M. Olivier Bauer (professeur de la FTSR)

Le candidat présente ses motivations à l'assemblée.

Le vote est effectué à bulletin secret. Il est demandé aux membres du Conseil d'inscrire sur le bulletin le nom de M. Bauer s'ils l'agrément.

M. Emmanuel Fernandes remplace M. Bauer en tant que scrutateur.

34 bulletins jaunes sont délivrés

34 bulletins jaunes sont rentrés

Décompte des voix :

2 votes blancs

32 votes en faveur de M. Olivier Bauer

M. Olivier Bauer est élu Secrétaire du Conseil.

- **Autres membres du Bureau** (un à trois membres supplémentaires)

Le Bureau peut être constitué d'un nombre de membres allant jusqu'à six. Il est nécessaire qu'il comprenne au moins un représentant du personnel administratif et technique pour assurer une présence des quatre corps constitutifs. Il est souhaité qu'il comprenne également des représentantes du genre féminin.

Candidat·es : Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, PAT FBM
Mme Léonore Vuissoz, étudiante FTSR
M. Thierry Mathieu, étudiant SSP

Chaque candidat présente sa motivation à proposer sa candidature.

Déroulement du vote : Le vote est effectué à bulletin secret. Il est demandé aux membres du Conseil si oui ou non ils acceptent en bloc l'équipe composée des trois candidat·es.

33 bulletins blancs sont délivrés
33 bulletins rentrés

Décompte des voix :

1 vote blanc
30 votes oui
1 vote non
1 vote nul

L'équipe des trois candidat·es est élue pour compléter le Bureau du Conseil.

6. Postulats (*Président·e élu·e*)

6.1. Postulat «Accès aux bâtiments»

6.2. Postulat «Pour une meilleure valorisation de l'apprentissage à L'UNIL»

6.3. Postulat «Pour un meilleur timing dans la facturation des frais de fin de thèse»

6. **Postulats** (*Président élu*)

6.1. Postulat «Accès aux bâtiments»

Fidel Petros (étudiant-HEC) présente le postulat en soulignant que la bibliothèque de l'Unithèque est le seul local accessible le dimanche; que les places y manquent en période d'examen; que le lieu n'est pas favorable au travail en groupe.

Au cours de la discussion, on mentionne l'incidence financière d'une ouverture plus étendue des locaux de l'UNIL puisqu'ils doivent être surveillés; le futur agrandissement de la bibliothèque de l'Unithèque qui permettra de doubler les places de travail (mais qui entraînera également une diminution temporaire des places -non planifiée-); on mentionne aussi qu'une ouverture plus large des locaux de l'UNIL augmenterait l'égalité des chances; la nécessité d'utiliser certains programmes informatiques qui fonctionnent uniquement sur des ordinateurs de l'UNIL; la possibilité de n'ouvrir les locaux 24/24 h. qu'aux seul·es étudiant·es qui en font la demande.

Le vote à main levée donne le résultat suivant : avec 14 voix pour, 8 voix contre et 10 abstentions, le Conseil de l'UNIL accepte de transmettre le postulat «Accès aux bâtiments 24/24 h. pour les étudiant·es» à la Direction.

6.2. Postulat «Pour une meilleure valorisation de l'apprentissage à l'UNIL»

Amelia Amiguet (PAT-FBM) présente le postulat en soulignant que la forte tradition de formation d'apprentis à l'UNIL se perd; elle l'explique par un manque de formateurs et de formatrices et le peu de soutien qu'ils et elles reçoivent; elle précise que les postulant·es considèrent que les compléments apportent des précisions à leur postulat.

Rémy Freymond (PAT-FGSE) présente les compléments comme des propositions concrètes à l'appui du postulat.

Au cours de la discussion, on mentionne que la Direction de l'UNIL accorde beaucoup d'attention à l'apprentissage; que le nombre de places d'apprentissage n'est pas en baisse, même s'il est difficile de trouver des personnes prêtes à assumer les tâches des formateurs et des formatrices; que l'UNIL accueille une fois par année tous les apprenti·es de l'État de Vaud et qu'elle est présente au Salon des métiers.

Par un vote à main levée, le Conseil de l'UNIL accepte de transmettre le postulat «Pour une meilleure valorisation de l'apprentissage à l'UNIL» avec les «Compléments aux propositions du postulat» à la Direction à l'unanimité moins une abstention.

6.3. Postulat «Pour un meilleur timing dans la facturation des frais de fin de thèse»

Marc Dupuis présente le postulat en rappelant qu'il aborde deux problèmes. Premier problème, les doctorant·es doivent payer une taxe de CHF 500.- au moment où ils et elles terminent leur thèse; cette taxe, dont la légitimité n'est pas contestée, arrive souvent à un moment où les doctorant·es font face à des frais importants, alors qu'ils et elles ne bénéficient plus d'un revenu d'assistant·e. Second problème, dans certaines Facultés, les exigences relatives à l'impression des thèses entraînent de grosses dépenses pour les doctorant·es; il suggère de s'orienter vers une «publication» des thèses en libre accès.

Au cours de la discussion, on mentionne à propos du premier problème qu'il serait injuste de faire payer la taxe de CHF 500.- au moment de l'inscription, puisqu'il s'agit d'une taxe de fin de thèse et que certain·es doctorant·es ne terminent pas leur thèse; que faire payer cette taxe à l'inscription pourrait aussi poser des difficultés financières aux doctorant·es. À propos du second problème, on mentionne que l'UNIL favorise le libre accès, mais que les exemplaires imprimés sont réclamés par certaines facultés et institutions avec lesquelles des accords d'échange ont été passés.

Il est proposé que l'on scinde le postulat en deux objets sur lesquels on vote séparément; Marc Dupuis accepte cette proposition.

Le vote à main levée donne les résultats suivants. Avec 13 voix contre, 11 voix pour et 6 abstentions, le Conseil de l'UNIL refuse de transmettre l'objet «Pour un meilleur timing dans la facturation des frais de fin de thèse» à la Direction. Avec 18 voix pour, 6 voix contre et 6 absentions, le Conseil de l'UNIL accepte de transmettre l'objet «Réduction du nombre d'exemplaires de thèses à imprimer» à la Direction.

7. Divers et interpellations

Il n'y a aucun «divers», ni aucune «interpellation».

À 18h41, le président clôt la séance du Conseil de l'UNIL.

12.10.2018 / Olivier Bauer, secrétaire / sf